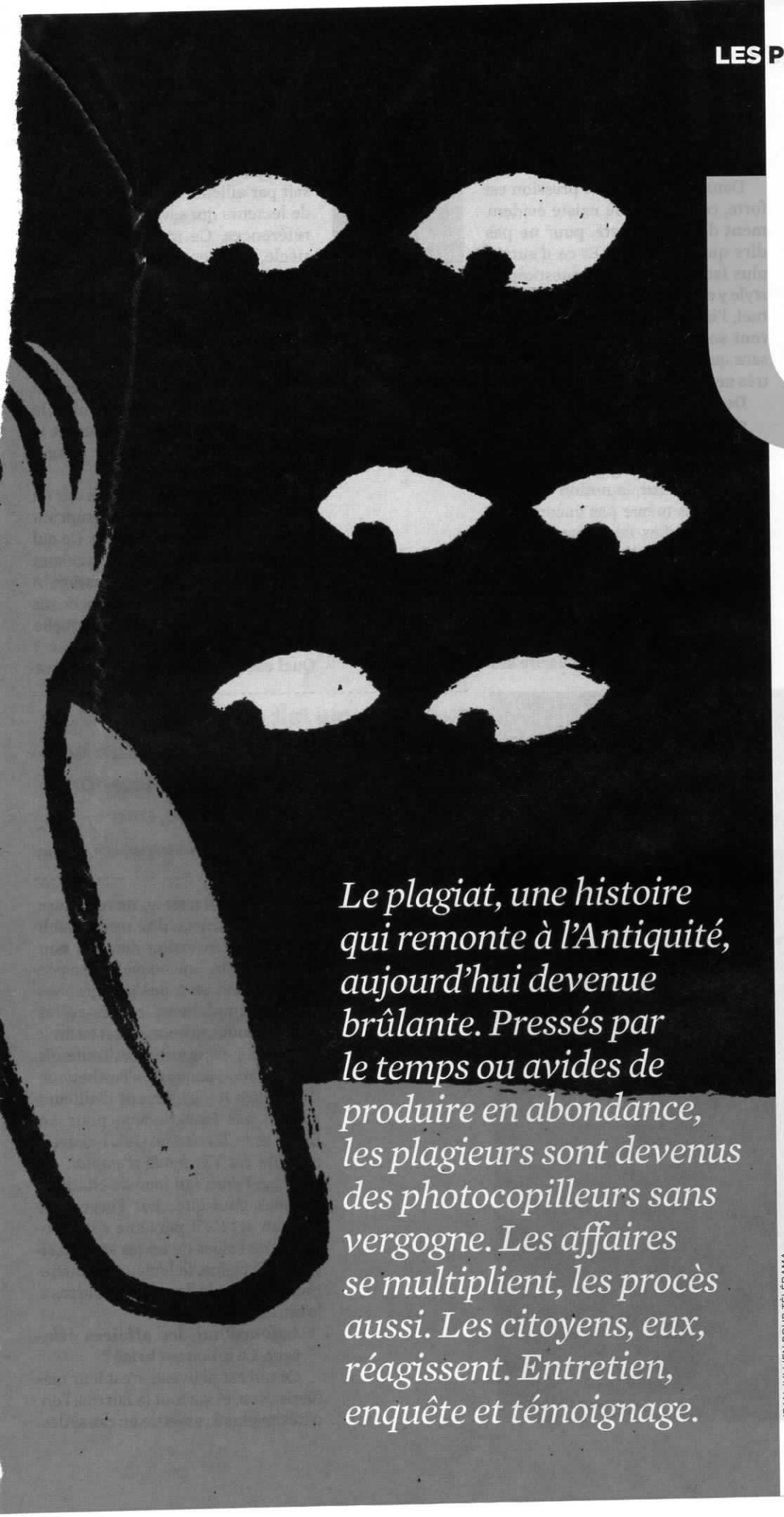

Le plagiat, une histoire qui remonte à l'Antiquité, aujourd'hui devenue brûlante. Pressés par le temps ou avides de produire en abondance, les plagieurs sont devenus des photocopilleurs sans vergogne. Les affaires se multiplient, les procès aussi. Les citoyens, eux, réagissent. Entretien, enquête et témoignage.

JEAN JULLIEN POUR TÉLÉRAMA

Un journaliste romancier, Joseph Macé-Scaron, a plagié. Des livres, des articles. Pendant des années, souvent, et beaucoup. L'affaire a été révélée par *L'Express*, cet été, et ne cesse de s'enrichir depuis. Régulièrement (y compris cette semaine, sur notre site telerama.fr), on découvre de nouveaux pompages de « Macé-Scanner », comme l'appellent ironiquement les internautes. On pourrait en rire. Sauf que derrière tout plagiaire, il y a une victime (lire témoignage page 32). On pourrait aussi s'arrêter à la névrose individuelle d'un personnage. Sauf que cette histoire fait écho à celle de PPDA et sa biographie de Hemingway, et à bien d'autres (voir l'interview de l'universitaire Hélène Maurel-Indart, page 30). Ces plagiats, au-delà d'une facilité littéraire, dessinent les contours d'une « société du copier-coller » à laquelle nous participons tous : des maisons d'éditions commandent des livres fabriqués vite et mal. Peu importe qui les écrit vraiment, seul compte le nom en couverture : celui qui fera vendre. Des journalistes « cumulards », pressés par le temps et la concurrence, se rêvent multiples et se retrouvent pompeurs (lire p. 35). Des écoliers, des étudiants, des universitaires pillent des thèses et des fiches Wikipédia. Et quid du plagiat dans l'univers de la musique, de la télé, du cinéma ou des arts (lire nos encadrés) ? Où s'arrête l'inspiration, l'hommage, la citation ? Le plagiat a toujours existé, mais jamais il n'a été autant porté par une époque – le mimétisme triomphe, au détriment de la singularité. Paradoxalement, jamais il n'a été autant contesté, traqué, et poursuivi en justice. Retour sur une pratique courante devenue – enfin – brûlante.

EMMANUELLE ANIZON

L'universitaire Hélène Maurel-Indart, auteur de *Du plagiat*[1], fait le point sur cette pratique littéraire, désormais sous haute surveillance.

Pas une saison ne s'écoule sans qu'une polémique relative au plagiat n'éclate. Ces affaires seraient-elles plus fréquentes aujourd'hui, ou bien sont-elles davantage médiatisées ?

Le plagiat existe depuis l'Antiquité. Mais dans notre société où le livre est devenu un produit de consommation, il est encore plus tentant de recourir à des procédés d'écriture faciles et rapides pour produire des livres vendeurs. Quand une maison d'édition confie à un auteur, parce que son nom fait vendre, le soin d'écrire une biographie et qu'elle lui fournit un nègre pour « l'aider », elle prend des risques...

Le système que vous décrivez s'applique aussi au journalisme : Joseph Macé-Scaron, directeur adjoint de la rédaction de *Marianne* et directeur du *Magazine littéraire*, explique notamment qu'il a plagié des confrères par nécessité de se « démultiplier »...

Dans ce milieu où la pression est forte, cette pratique existe évidemment de longue date, pour ne pas dire qu'elle pullule. Et ce d'autant plus facilement que la question du style y est souvent secondaire : le factuel, l'info, les anecdotes, se retrouvent souvent d'un article à l'autre, sans que la limite avec le plagiat soit très nette.

Depuis quand le plagiat pose-t-il problème ?

Jusqu'au XVIII[e] siècle, il n'existait pas en France de réglementation sur le droit d'auteur, la notion d'auteur n'étant elle-même pas encore bien constituée. Les écrivains s'inscrivaient dans la tradition de l'imitation des Anciens, et leur légitimité littéraire ne leur était accordée que s'ils se montraient dignes de s'inscrire dans leur sillage. Prenez Montaigne : il n'aurait pu envisager d'écrire ses *Essais* sans continuellement nourrir son récit de citations de Sénèque, de Plutarque et de tous les écrivains de l'Antiquité gréco-romaine. Il s'adressait par ailleurs à une communauté de lecteurs qui savait décrypter ses références. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle, avec les Lumières et l'émergence des concepts d'individu, mais aussi de propriété, que la question de la propriété d'une œuvre intellectuelle a commencé à se poser.

HÉLÈNE MAUREL-INDART, UNIVERSITAIRE SPÉCIALISTE DU PLAGIAT.

Pour justifier son « emprunt » littéraire, Joseph Macé-Scaron a revendiqué une improbable « intertextualité ». Comment la question du plagiat se pose-t-elle juridiquement ?

Toute la question est de savoir où placer le curseur entre un emprunt créatif et un emprunt servile. Ce qui change, d'une affaire à l'autre, ce sont bien sûr les critères d'évaluation. A chaque fois, on doit s'interroger sur la démarche de l'auteur : dans quelle intention cet emprunt a-t-il lieu ? Quel est le résultat produit ? Qu'est-ce qui fait qu'il n'est qu'un recopiage, ou au contraire qu'il se trouve sublimé par son insertion dans un nouveau contexte, une nouvelle perspective ? Quand on a des paragraphes entiers simplement copiés-collés dans un nouveau texte, on est en droit de se poser des questions... Toutefois, on peut aussi invoquer « l'esthétique du collage » – argument d'ailleurs avancé par Houellebecq pour *La Carte et le Territoire*. Celui-ci avait rappelé *La Vie mode d'emploi*, de Georges Perec, qui joue de citations cachées. Sauf que chez Perec c'est tout un art : s'il parsème son « roman » de bribes de textes sans en signaler l'origine, le lecteur découvre tout de même la liste de ses sources à la fin, en annexe...

> **"Qu'est-ce qui fait que l'emprunt n'est qu'un recopiage, ou au contraire qu'il se trouve sublimé par son insertion dans un nouveau contexte, une nouvelle perspective ?"** HÉLÈNE MAUREL-INDART

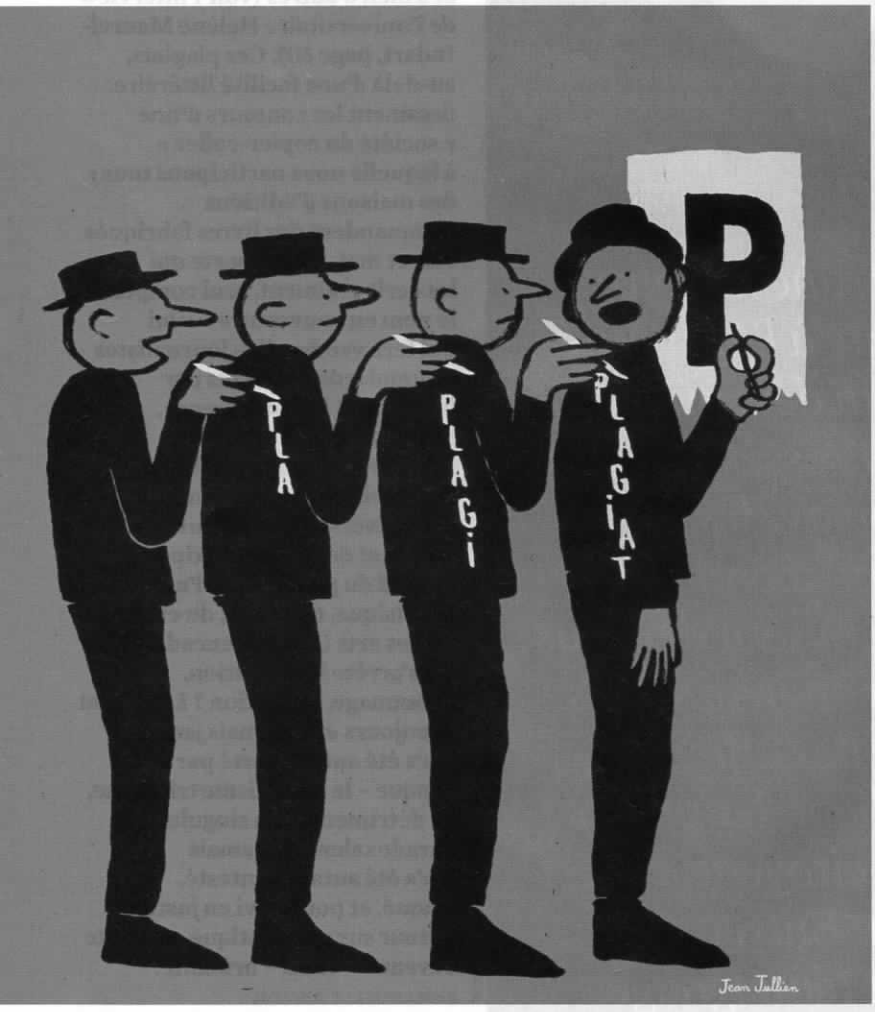

Aujourd'hui, les affaires éclatent. Le tabou est brisé ?

Ce qui est nouveau, c'est leur médiatisation, et surtout le fait que l'on n'hésite plus à remettre en cause des

auteurs institutionnels jouissant d'une certaine légitimité éditoriale, faisant partie d'un jury, ayant reçu des prix... Avec la judiciarisation croissante de la société, certaines affaires de plagiat, au cours des années 1990, ont commencé à faire l'objet de procès (comme Calixthe Beyala). Pour la première fois, des condamnations pour contrefaçon ont été énoncées. Elles se sont ensuite multipliées au cours des années 2000 : les affaires Alain Minc, Michel Le Bris, Henri Troyat[2]...

Certains banalisent le plagiat, en rient même. Vous en pensez quoi ?

Etre victime d'un plagiat, c'est violent. Une œuvre littéraire est toujours ressentie comme une partie de soi. Etymologiquement, il est d'ailleurs intéressant de rappeler l'origine grecque du mot « plagiat » : il ne désigne pas un vol de mots mais un vol d'enfant. C'est avec le poète latin Martial que le terme « plagiaire » a pris son sens métaphorique : considérant ses poèmes comme ses propres enfants, Martial traita son voleur de « plagiaire ». Paradoxalement, cette violence du plagiat est aussi durement ressentie par le plagiaire démasqué : très fréquemment, il est dans le déni. Il s'est tellement identifié à son statut d'auteur qu'il s'imagine être atteint à son tour dans son intimité. Sans compter qu'il défend, bien sûr, son honneur.

On dit qu'Internet facilite le copier-coller, mais qu'il permet aussi de mieux repérer les plagiats...

De multiples logiciels d'analyse textuelle, tels Hyperbase ou Lexico, se sont développés pour qu'établissements scolaires et universitaires puissent lutter plus efficacement contre le plagiat. Avant qu'ils n'apparaissent, il était beaucoup plus facile, pour les plagiaires, de passer inaperçus : on ne pouvait pas, par un simple clic dans un moteur de recherche, retrouver la phrase qui allait mettre sur la piste d'une œuvre plagiée... Mais en réalité, ces logiciels ne sont pas encore assez sophistiqués : dès que le texte d'origine est légèrement modifié, ils deviennent aveugles. En revanche, ils jouent un rôle certain de dissuasion : les étudiants savent que leur faculté en a fait l'acquisition, d'au-

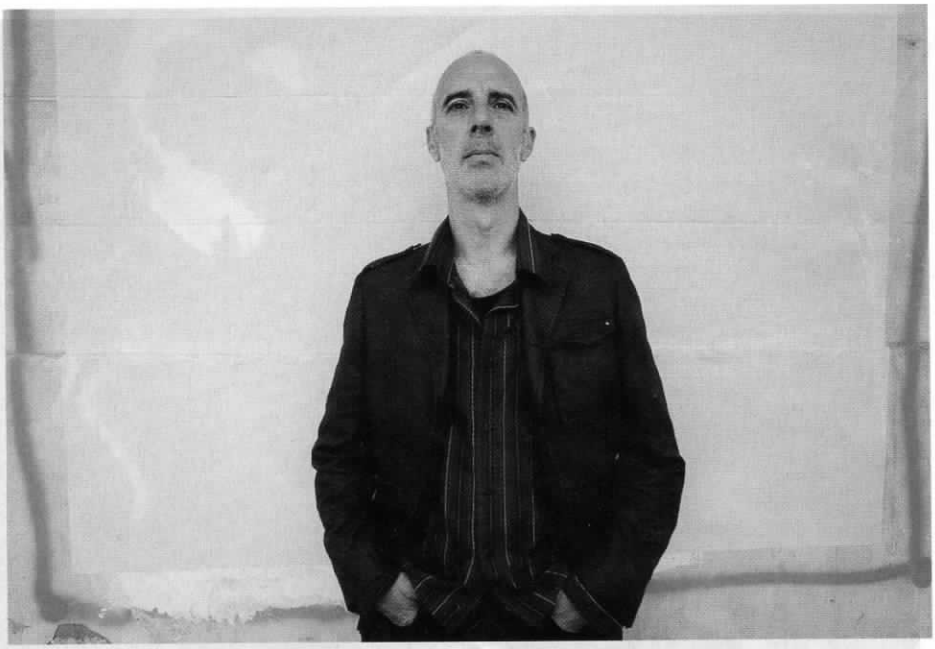

Témoignage

"Un vol de l'intime"

Le poète et romancier Thierry Mattei, auteur de *Dans le rouge*[1], victime d'un plagiat, témoigne.

« Je rentre chez moi, un soir. Suis saisi par un sentiment d'anormalité. Les amis présents affichent un air chagriné, leurs regards se dérobent. Ma femme semble choquée. Qu'est-il arrivé ? Je n'ai pas le temps de m'étonner. Elle me tend un objet comme s'il s'agissait d'un serpent venimeux. C'est un livre. Sur la couverture, je lis : Patrice Delbourg. Sur le bandeau : prix Guillaume Apollinaire de poésie. J'oublie le trouble ambiant, je feuillette, me dis *"C'est bien pour lui"*. Lui à qui, deux ans plus tôt, j'ai fait passer *Je serais voltigeur,* mon premier manuscrit, pour un avis pertinent... Il est critique littéraire à *L'Evénement du Jeudi.* D'un coup, un vertige jamais éprouvé m'étreint. Cette ligne, là, imprimée en un noir soudain funeste, et celle-ci, et ce passage, je les connais... Ce sont mes mots !

Je me trouve soudain sans poids ni densité, projeté dans une dimension privée d'oxygène. Je comprends, mais ne réalise pas. Le titre de l'ouvrage me saute alors au visage : *L'Ampleur du désastre* ! J'en reviens à la crue réalité. Le terme "plagiaire" rougeoie dans mon esprit. Le *Voltigeur* a été poussé au ravin. L'ampleur du désastre est pour lui. Pour moi, atteint par l'impact. J'expérimente l'accablant statut de plagié. C'est une nausée qui s'empare du corps, une atroce contorsion de l'esprit pour s'échapper du sale étau refermé. C'est un vol de l'intime, un anéantissement. Que faire, passé la vive tentation d'un règlement *mano a mano* ?

J'ai pris un avocat, écarté les insidieuses prévenances : *"Ce sera le pot de terre contre le pot de fer..."*, *"Tu apparaîtras comme l'anonyme jaloux, l'acrimonieux face à l'auréolé..."*. Il me fallait retrouver mes ailes. Sinon, comment poursuivre mon chemin, épris d'indispensable poésie ? Le combat fut rude, la défense agressive, soudée en un bloc auteur-éditeur solidairement responsables. Elle fut rouée, dénia toute originalité à mes mots, produisit le pedigree de l'auteur et critique célébré. Il était tout, je n'étais rien. Des articles parurent à sa rescousse, affirmant que le cerveau de l'écrivain était une éponge, que d'identiques propos traînant dans l'air pouvaient être produits par deux auteurs. L'intertextualité, dit-on aujourd'hui... Mais du tribunal de grande instance en Cour de cassation, quatre ans, l'originalité des emprunts fut sans cesse établie, la contrefaçon, condamnée. L'électron libre a eu raison du réseau. Pour moi, l'affaire est classée. Si je l'évoque aujourd'hui, c'est pour inciter les plagiés à se relever, se dresser et faire briller la vérité, la leur. Aussi parce que depuis peu, dans certaines colonnes et lors de « dîners en ville », le plagiat s'évoque avec amusement. Il serait carrément chouette. Ne laissons pas s'installer la nuit des esprits ! » THIERRY MATTEI

[1] Ed. JC Lattès.

tant que cet achat est souvent accompagné de toute une campagne de sensibilisation.

Cette prise de conscience est-elle propre à la France ?

Au contraire ! La France a du retard sur les pays anglo-saxons : notre système d'apprentissage fonctionne sur l'imitation. Le bon élève, c'est celui qui a réussi à bien assimiler les auteurs. On a donc plus de mal à sanctionner un devoir ou un mémoire qui serait trop imprégné de ses modèles. Les plagiaires, notamment dans le milieu universitaire, jouissent encore d'une certaine impunité. Alors qu'aux Etats-Unis ou en Angleterre, on valorise l'expérience et la création personnelle, en proposant par exemple, dans de nombreuses universités, des ateliers d'écriture... le plagiat passe donc beaucoup plus mal. En Allemagne, Karl-Theodor zu Guttenberg, ministre de la Défense d'Angela Merkel, a dû démissionner lorsqu'a été découvert le fait qu'il avait recopié quelque deux cents passages de sa thèse de droit ! Sa notoriété et sa popularité n'y ont rien fait.

Verra-t-on un jour en France un homme politique ou un patron de rédaction démissionner pour plagiat ?

Les choses bougent. Les lecteurs ont été choqués par les nombreuses accusations de plagiat lancées ces dernières années, ils ont mûri. Aujourd'hui, ils se posent des questions quand ils voient quelqu'un publier, à un rythme effréné, des biographies monumentales de personnages divers. Des formes de résistance se développent : par exemple, mon collègue Jean-Noël Darde, maître de conférences à Paris-VIII, a créé un blog, « Archéologie du copier-coller », dans lequel il recense les plagiats. Mais il fait l'objet de pressions, on le menace de procès en diffamation... La France a encore quelques années de retard ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
EMMANUELLE ANIZON
ET LORRAINE ROSSIGNOL

[1] Folio Essais, 498 p., 9,40 €.

[2] Alain Minc pour contrefaçon partielle de *Spinoza, le masque de la sagesse,* de Patrick Rödel ; Michel Le Bris pour contrefaçon partielle des recherches de Michael Augeron ; Henri Troyat pour contrefaçon partielle de *Juliette Drouet ou la dépaysée,* de G. Pouchain et R. Sabourin.

Cinéma

Cent contrefaçons

Plagiat ? Dans le monde du cinéma, on dit « contrefaçon ». Mais surtout « hommage ». Pour Christophe Honoré filmant à la manière de Godard *(Les Chansons d'amour)* ou de Demy *(Les Bien-Aimés).* Comme pour Gus Van Sant reproduisant intégralement *Psychose* de Hitchcock avec *Psycho.* Vive les exercices de style ! En revanche, on ne badine pas avec le copyright des idées, même s'il n'est pas facile de prouver la paternité d'un scénario : ceux qui ont poursuivi en justice Luc Besson pour *Léon* et *Taxi* et Rachid Bouchareb pour *Hors-la-loi* ont été déboutés. Un certain Lucien Lambert traîna Claude Zidi et James Cameron devant les tribunaux pour lui avoir volé ses idées dans *La Totale* et son remake américain *True Lies.* Il gagna, Lambert ! Et puis, en appel, il perdit.

D'un côté, des cinéastes vedettes que le succès rend suspects de tricherie, de l'autre, des auteurs anonymes qui s'imaginent à tort spoliés ? Pour Christophe Pascal, avocat et juriste spécialisé dans l'audiovisuel, le tableau doit être nuancé : *« Même si cela se termine souvent mal pour ceux qui poursuivent, certains d'entre eux sont des gens de bonne foi dont le travail a été utilisé. Mais ils n'auront pas gain de cause car les emprunts sont juridiquement difficiles à prouver. Le plagiat est un sport où ne perdent que les gens qui sont assez bêtes pour faire du copier-coller. »*

Les plaignants sont souvent des acharnés. On n'ose pas dire des procéduriers. Auteur d'une biographie de Séraphine de Senlis, Alain Vircondelet a obtenu, pour quelques phrases, la condamnation de la première version (sur les huit existantes) du scénario de *Séraphine,* écrit par Martin Provost, dont le film a toutefois été confirmé dans son statut d'œuvre originale. *« Si l'on reconnaissait la contrefaçon à tout-va, il n'y aurait plus de création possible »,* souligne Christophe Pascal. Mais on est plutôt dans l'excès inverse : *« On rend les procédures si lourdes que l'on dissuade les gens d'aller en justice. »* FRÉDÉRIC STRAUSS

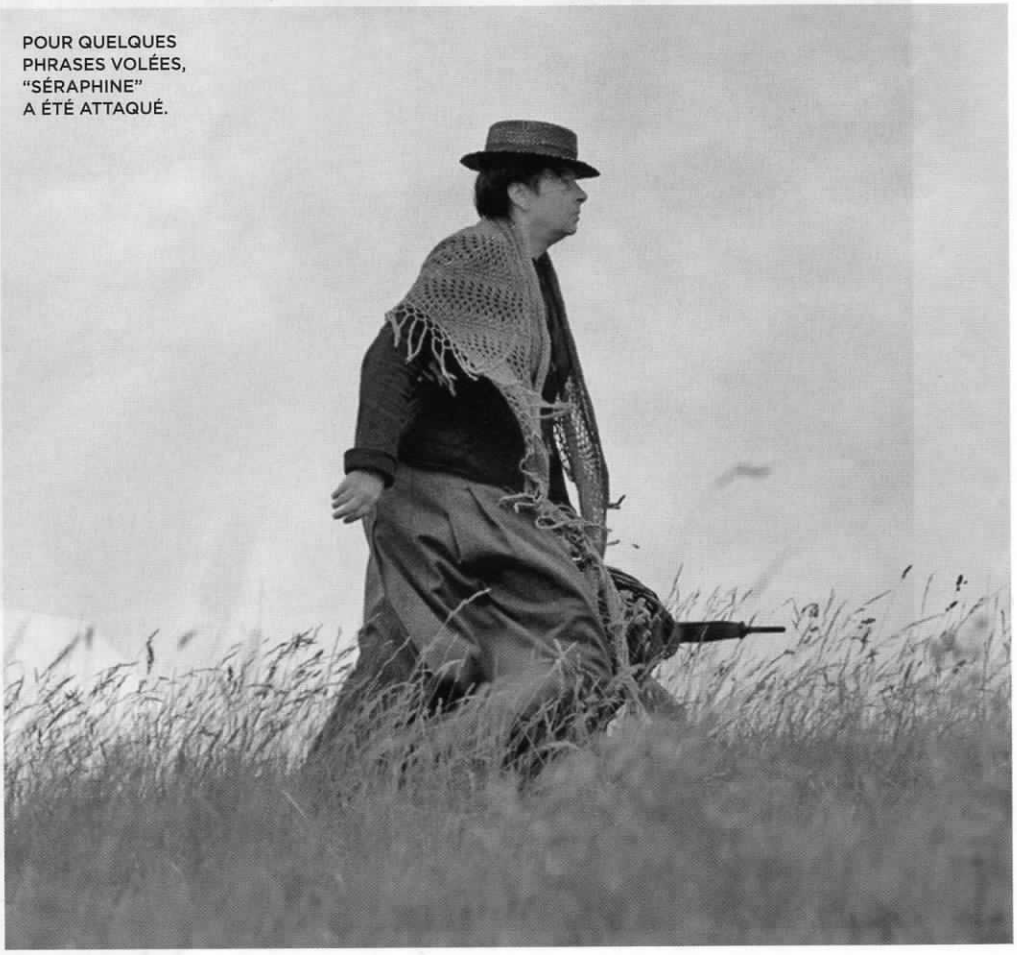

POUR QUELQUES PHRASES VOLÉES, "SÉRAPHINE" A ÉTÉ ATTAQUÉ.

EN HAUT, LA PHOTO DE PATRICK CARIOU. EN BAS, CELLE, DÉTOURNÉE, DE RICHARD PRINCE.

Photographie

Le fait du Prince

Depuis que Marcel Duchamp a dessiné des moustaches sur une reproduction de la *Joconde* en 1919, on ne compte plus les artistes, surréalistes en tête, qui se sont emparés des images des autres pour créer une nouvelle œuvre. Au milieu des années 1970, un mouvement conceptuel, l'Appropriation Art, théorise même cette pratique destinée à remettre en cause la notion d'auteur, d'authenticité et d'originalité. En d'autres termes : lorsqu'une image est connue, elle appartient à tout le monde.

Champion en la matière, l'Américain Richard Prince. Voilà maintenant trente ans que cet artiste, né en 1949, re-photographie images de presse, couvertures de romans érotico-populaires, publicités. Souvent il intervient très peu. Ainsi se contente-t-il de donner le titre d'un célèbre cliché de Walker Evans, *Spiritual America,* à la reproduction d'une photo suggestive de Brooke Shields enfant publiée en 1983 dans *Playboy*. En 2005, *Untitled,* sa photo d'une pub pour Marlboro figurant un cow-boy, dépasse le million de dollars chez Christie's.

Régulièrement attaqué par des photographes, Prince avait jusqu'en mars dernier gagné tous ses procès au nom du *Fair use* (« l'usage loyal »), un article de loi américain autorisant l'appropriation d'images existantes pour faire une œuvre d'art. En 2008, la star de l'art contemporain franchit la ligne jaune en ne différenciant plus des images tombées dans le domaine public d'une œuvre singulière. Cette année-là, le Français Patrick Cariou découvre, sur les cimaises de la galerie new-yorkaise Gagosian, ses photos de rastas agrandies et retravaillées à la façon de Willem De Kooning. Ce reportage, qui avait demandé à Cariou six années de travail en Jamaïque, permet à Prince de réaliser une vente record de dix millions de dollars – à partir de quarante et une images « empruntées » au livre *Yes Rasta.* Un véritable pillage, a considéré la cour fédérale de Manhattan, qui doit encore délibérer sur le montant des dommages et intérêts à verser au photographe français. LUC DESBENOIT

Petits arrangements avec les mots

Grandes plumes ou journalistes "de base", ils sont parfois tentés par le copier-coller. Dans la profession, l'omerta est souvent la règle.

Malaise chez les journalistes. Le 6 septembre, *L'Express* révèle que le directeur adjoint de la rédaction de *Marianne* et directeur du *Magazine littéraire,* Joseph Macé-Scaron, n'a pas plagié « que » des auteurs de fiction, mais aussi des confrères. Piqué des bouts d'articles aux quotidiens *Le Matin, Le Monde* ou au magazine *Lire,* sans que personne ne réagisse – officiellement. Sans être inquiété. Une histoire incroyable... isolée ? *« Ces emprunts ont toujours été bannis dans notre pratique professionnelle »,* a affirmé – tardivement – sur son site Web le patron de la rédaction de *Marianne,* Maurice Szafran. *« Grisé par le métier que j'aime, j'ai cru possible de me démultiplier professionnellement »,* a justifié le plagiaire. On attendait une démission. Mais à l'heure où nous bouclons, rien. Ou pas grand-chose : *Marianne* l'a privé de tout article *« éditorialisé »*. Comme on priverait un enfant de dessert. Comme si tout ça n'avait pas d'importance. Ou plutôt, comme si la situation était trop embarrassante pour être affrontée.

Et si cette impunité du plagiaire, ce silence gêné d'une partie de la presse reflétait, outre la puissance des réseaux du journaliste écrivain, le malaise d'une profession pas si claire sur ses pratiques ? Et si Joseph Macé-Scaron n'était que le reflet caricatural de méthodes plus répandues ? Rien qu'à *Télérama,* nous sommes plusieurs à avoir été recopiés... Nombreuses, dans notre métier, sont les grandes plumes qui *« croient possible de se démultiplier professionnellement »*. Nombreuses aussi celles, plus modestes, pressées par le temps et la concurrence, appelées à travailler sur différents supports, qui se retrouvent dans l'urgence de réécrire les infos des autres, sans citer leurs sources. Et pas seulement les infos des confrères : de plus en plus, on retrouve, recrachés tels quels dans les articles, des communiqués de presse d'entreprises, des quatrièmes de couverture de livres, des « éléments de langage » prêts à gober, calibrés par des services rodés. L'information est devenue un gigantesque plagiat, où la télé recopie le papier qui recopie le Web... et réciproquement, sans que plus personne ne sache où est la source. Dans ce fatras mimétique, les « emprunts » de Macé-Scaron sortent du lot, par leur longueur, leur importance, et parce qu'ils « volent » des textes très écrits, très littéraires. Les victimes se sont reconnues. Certaines ont protesté. Comme le raconte *L'Express*, Olivier Biffaud, le journaliste du *Monde,* s'est vu livrer, en « dédommagement », une caisse de champagne (le plagiaire était alors au *Figaro*). Delphine Peras, ☞

pigiste à *Lire*, a reçu, après sa lettre de protestation au patron de *Marianne*, Jean-François Kahn... un coup de fil de Macé-Scaron lui proposant de la faire piger ! « *Quand une autre de mes critiques a été pompée* [par un journaliste de *Paris-Match*, voir notre site Internet, où nous révélons l'histoire, NDLR], *on m'a dit : laisse tomber, prends-le comme un hommage* », raconte Delphine Peras, dépitée. Et, comme souvent, l'histoire s'est arrêtée là. A quoi bon porter plainte pour des écrits qui s'envolent ? Pourquoi prendre le risque de griller sa carrière ? Le plagiaire, c'est souvent une plume renommée, parisienne, puissante, face à un plagié inconnu, pigiste, jeune. Un média prestigieux et national versus un organe provincial, professionnel ou confidentiel. De temps à autre – rarement – une sanction attire l'attention : à *Télérama*, il y a quelques années, un journaliste, dont on avait découvert qu'il avait pillé les *Cahiers du foot*, a été licencié sur-le-champ. Le *Washington Post*, en mars, suspendait une de ses journalistes, lauréate du prix Pulitzer, accusée d'avoir plagié un journal local américain sur l'affaire de la fusillade de Tucson. Tout journal rencontre un jour son plagiaire. Sans toujours le savoir, ce qui est embêtant. Mais quand il sait, sans toujours sanctionner, ce qui est plus grave ● EMMANUELLE ANIZON

Musique

Salut les copies

A la différence du texte, il faut faire un effort pour copier la musique : jouer, chanter ce qu'on a pris ailleurs. Dans l'histoire de la pop, les cas de plagiat avéré sont rares. Ceux qui conduisent à un procès ne sont que la partie émergée d'un iceberg échangiste où tout le monde pique à tout le monde. La plupart des artistes pointés du doigt invoquent le plagiat « involontaire ». Pourtant, le calcul mathématique d'un certain Frank Behrens montre que, à partir des douze notes de la gamme chromatique, la probabilité de reproduire à l'identique une séquence mélodique est de 0,0000002 %. Infime. Toute ressemblance ne serait donc qu'intentionnelle ?

Le nerf de la guerre quand elle se déclare, c'est l'argent. On ne poursuit que les riches. Bob Dylan, qui en son temps recycla plus d'un morceau traditionnel libre de droits, ne va pas s'amuser à attaquer les Auvergnats de Kaolin sous prétexte que leur *Partons vite* (2007) photocopie son *I want you* (1966). En revanche, en 1963, Chuck Berry réclama son dû aux Beach Boys lorsque *Surfin' USA*, décalque de son *Sweet Little Sixteen*, fut propulsé à la tête des hit-parades. La chanson fut recréditée à Berry.

En 1970, *My sweet Lord*, de George Harrison, triomphe. La rengaine aux intonations gospel rappelle *He's so fine*, des Chiffons (1963). Le groupe féminin obtient gain de cause après quelques années de procédure et... enregistre *My sweet Lord*, tandis que Harrison... rachète les droits de *He's so fine*. Amen. En 1982, Michael Jackson est au sommet avec *Thriller*. Quand il entend *Wanna be startin' somethin'*, Manu Dibango reconnaît le thème de son *Soul makossa* (1972). Jackson nie le plagiat intentionnel. Le procès est évité au prix d'un règlement à l'amiable.

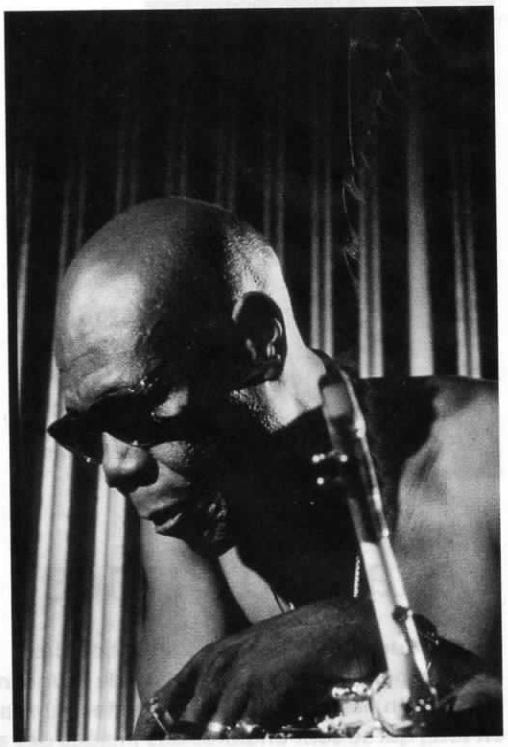

MANU DIBANGO, PLAGIÉ PAR MICHAEL JACKSON ?

En 1998, Madonna cartonne avec *Frozen*. Stupeur d'un auteur-compositeur belge, Salvatore Acquaviva, qui y reconnaît quatre mesures de son morceau *Ma vie fout l'camp*. Un premier jugement lui donne raison en 2005. Mais la victime se doit toujours de prouver que son prédateur a été en situation d'entendre l'air original. Madonna fait appel : elle n'a jamais mis les pieds à Mouscron...

En 2008, *Viva la vida*, de Coldplay, exerce une fascination particulière : tout le monde s'y reconnaît. Le groupe new-yorkais Creaky Boards, puis, plus sérieusement, Joe Satriani, qui menace le groupe anglais d'un procès, avant de trouver un accord. Alizée, la protégée de Mylène Farmer, est, elle, persuadée que *Viva la vida* plagie son *J'en ai marre*. Chris Martin, leader de Coldplay, affirme composer sous hypnose. Il aurait dû se méfier : ceux qui hantent son demi-sommeil vont réclamer leur part.

HUGO CASSAVETTI ET FRANÇOIS GORIN

Télévision

La guerre des clones

Le PAF, un univers impitoyable, entre *Dallas* et *Bienvenue à Gattaca*. Dans ce microcosme où règne la loi du clonage, de la duplication, les conflits prolifèrent. Dernier en date : la condamnation en mars de la productrice Alexia Laroche-Joubert qui, avec son émission de télé-réalité *Dilemme* (W9), a plagié *Secret story* (TF1). Le phénomène n'est pas neuf, touchant aussi bien le talk-show, les jeux, la fiction que le reality-show : en 1993 déjà, estimant que *Les marches de la gloire* lorgnait de trop près *La nuit des héros* (France 2), la justice avait épinglé TF1 pour *« concurrence déloyale »* et *« agissements parasitaires fautifs »*.

Ces termes ne sont pas anodins : dans le domaine télévisuel, la guerre n'est pas artistique mais industrielle et commerciale. Il s'agit moins de s'approprier le génie singulier d'autrui que de phagocyter la concurrence en reproduisant une recette qui marche, parfois jusqu'à la copie conforme. Qu'est-ce qui différencie une émission de débat d'une autre ? Un jeu d'un autre ? Où finit l'inspiration, où commence la contrefaçon ? *« Les œuvres littéraires bénéficient d'un présupposé d'originalité, alors qu'en télévision il appartient au plaignant de prouver cette originalité, le caractère "nouveau" de son programme »*, explique Philippe Zagury, avocat spécialisé dans la propriété intellectuelle. Plus qu'ailleurs, les frontières y sont floues. On adapte les concepts, on les revisite, comme les séries françaises qui pillent en toute légalité les ingrédients qui font le succès de leurs concurrentes américaines. Difficile, par exemple, de ne pas voir dans *Adresse inconnue* un copier-coller plutôt fadasse de *FBI : portés disparus*. HÉLÈNE MARZOLF